

CECR – CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES

Echelle du Conseil de l'Europe

La référence au Cadre commun est garante de la validité des niveaux. Elle décrit ce que les apprenant-e-s d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer. Elle énumère également les connaissances et les habiletés à acquérir afin de posséder un comportement langagier efficace.

Utilisateur élémentaire	A1	Les premiers acquis. La personne est capable d'interactions simples; elle peut répondre à des questions sur elle-même, l'endroit où elle vit, les gens qu'elle connaît et poser le même type de questions.
	A2	La compétence élémentaire. Niveau dit «de survie», le niveau A2 ouvre sur les rapports sociaux. La personne est capable de mener à bien des échanges simples dans un magasin, un bureau de poste ou une banque, de demander ou de fournir des informations de base, en utilisant les formes de politesse adéquates.
Utilisateur indépendant	B1	Vers l'indépendance. A ce niveau, la personne est capable d'intervenir sans préparation particulière dans des conversations sur des sujets, de donner et de solliciter des avis argumentés. Elle doit également pouvoir faire face à des situations inattendues et parvenir à régler, linguistiquement, les problèmes de la vie quotidienne.
	B2	Le niveau de l'utilisateur-trice indépendant-e. La personne maîtrise l'argumentation, à savoir défendre une opinion et développer un point de vue. La langue standard est comprise dans le détail, même dans des conditions de réception difficiles.